

DCM N° 61 /2025

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

**COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de M. LAZZARO Dominique, MAIRE.

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. - BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - LEMAIRE-LÉVY Florence - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - ROL Nelly - TOGNET André.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

- Mme ALPE Martine. (procuration donnée à Mme LEMAIRE-LÉVY Florence).
- M. DEPLANTE Benjamin (procuration donnée à M. LAZZARO Dominique).

- Mme BIGNARDI Martine a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :

05/12/2025

DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :

12/12/2025

DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :

08/01/2026

DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :

08/01/2026

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE : 14

-PRÉSENTS : 12

-VOTANTS : 14

OBJET : BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE SUR LES TERRAINS COMMUNAUX AVEC L'A.C.C.A. ST HUBERT DU GLANDON- AVENANT DE PROROGATION À PARTIR DU 01/01/2026.

Délibération du Conseil Municipal N° 61/2025

*14 votants.

*1 voix CONTRE : Mme LEMAIRE-LÉVY Florence.

*13 voix POUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

- **DECIDE** de renouveler, pour une période de neuf années à compter du 01/01/2026 et jusqu'au 31/12/2035, la location du DROIT DE CHASSE sur les terrains communaux, à l'Association Communale de CHASSE « ST-HUBERT DU GLANDON » pour un montant annuel de 5,00 €.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'avenant correspondant.
Cet avenant au bail de location du droit de chasse est annexé à la présente délibération.

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus
POUR COPIE CONFORME, le 08 janvier 2026.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES



Mme BIGNARDI Martine,

Secrétaire de Séance

COMMUNE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES
AVENANT AU BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE
SUR LES TERRAINS COMMUNAUX
AVEC L'A.C.C.A. « ST-HUBERT DU GLANDON »

Annexe à la délibération du Conseil Municipal N° 61/2025 en date du 11/12/2025

AVENANT AU BAIL DU 08/08/1926

Dernière prorogation suite à réunion du Conseil Municipal en date du 19/02/2018 : DCM N° 07/2018

Entre les soussignés :

- M. LAZZARO Dominique, MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES, agissant au nom de cette Commune, suivant la délibération du Conseil Municipal N° 61/2025 en date du 11/12/2025, d'une part,
- Et M. COMBAZ *Frank*, PRESIDENT de l'ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE DE ST-ETIENNE-DE-CUINES « ST-HUBERT DU GLANDON » agissant au nom de cette association, d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

Le bail relatif au DROIT DE CHASSE sur les terrains communaux, intervenu entre la Commune de ST-ETIENNE-DE-CUINES et l'A.C.C.A de ST-ETIENNE-DE-CUINES dénommée « ST-HUBERT DU GLANDON » et dont le dernier avenant a été signé suite à la délibération du Conseil Municipal N° 07/2018 en date du 19/02/2018 est prorogé pour une nouvelle période de NEUF ANNÉES,

Soit du 01/01/2026 au 31/12/2035 avec droit de résiliation annuelle sous préavis de trois mois.

Le pris du bail est fixé à la somme annuelle de CINQ EUROS.

Toutes les clauses et conditions du bail et des avenants antérieurs demeurant en vigueur.

Fait à ST-ETIENNE-DE-CUINES le 08 janvier 2026.

M. LAZZARO Dominique

M. COMBAZ *Frank*

MAIRE de

PRESIDENT A.C.C.A.

ST-ETIENNE-DE-CUINES

« ST-HUBERT DU GLANDON »

